

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 15  
Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le 15 septembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2023

**PRESENTS :** Mme BEAUGERIE Delphine, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, M. ZBORALA Bernard.

**ABSENTS :** M. BIAD Brahim (Pouvoir à Mme BRAILLON Eliane), Mme COQUEL Laure (Pouvoir à M. VALADON Thierry), M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme WISSOCQ Mathilde), Mme MOUMIN Manon (M. JANICOT Philippe), M. NARAIN Gino (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), Mme DEBAYLE Michèle (Pouvoir à Mme ASTIER Martine), M. EJNER Pascal (Pouvoir à M. ZBORALA Bernard).

Secrétaire de séance : Mme Martine ASTIER

#### 4. Convention d'attribution d'un fonds de concours entre la commune de Boisseuil et la commune de Pierre Buffière concernant la construction d'un centre de secours.

Par délibération en date du 13 décembre 2021 le conseil d'administration du SDIS de la Haute-Vienne a retenu un plan pluriannuel d'investissement pour la période 2022-2025 comprenant la construction d'un centre de secours sur la commune de Pierre Buffière qui a été désignée maître d'ouvrage de l'opération.

Le coût prévisionnel des travaux estimé par l'ATEC 87 s'élève à 1 995 000 € HT.

Le SDIS participe au financement des travaux à hauteur de 10 %, le conseil départemental de la Haute-Vienne à hauteur de 40 %, l'Etat à hauteur de 20 % et les communes concernées par le projet à hauteur de 30 %, soit 604 884 € au total. Il s'agit des communes de Pierre Buffière, Saint Hilaire Bonneval, Saint Paul, Vicq sur Breuilh, Saint Jean Ligoure, Saint Genest sur Roselle, Saint Bonnet Briance, Saint Priest Ligoure, Château Chervix, Eyjeaux, Le Vigen et Boisseuil.

Les modalités de calcul de la répartition de ces 604 884 € pour chaque commune sont assises sur la population pour 95 % et le potentiel fiscal pour 5 %. Ainsi la participation prévisionnelle de Boisseuil s'élève à 63 576,95 € avec la répartition suivante : 1 144,39 € en 2023, 9 180,51 € en 2024, 46 080,57 € en 2025 et 7 171,48 € en 2026.

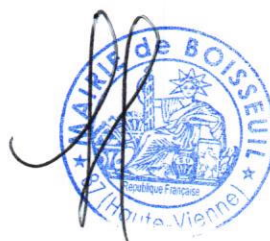
Afin de permettre le lancement du projet jusqu'à la phase de lancement des appels d'offres des marchés de travaux, il convient de signer une convention permettant le versement de la participation financière au titre de 2023 soit 1 144,39 €. Il est à noter que ce fonds de concours de 1 144,39 € concerne uniquement l'année 2023 et n'engage pas la commune pour les années suivantes qui conserve la possibilité de ne pas poursuivre le projet.

En fonction des offres reçues lors de la consultation des entreprises, une nouvelle répartition financière pourra être proposée et fera l'objet d'une nouvelle convention pour déterminer la participation définitive de chaque commune. En tout état de cause la participation maximum de Boisseuil restera fixée à la somme de 63 576,95 € validée initialement.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- d'autoriser le Maire à signer la convention d'attribution d'un fonds de concours avec la commune de Pierre Buffière ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

<b>VOTE 23</b>	<b>POUR 23</b>	<b>CONTRE 0</b>	<b>ABSTENTION 0</b>
----------------	----------------	-----------------	---------------------



Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
**Le Maire,**  
**Philippe JANICOT**